

2SKJ
Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 euros
Siège social : Le Colombia
9B Rue Cyprien Chaix
05000 GAP

821 901 303 RCS GAP

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 1^{er} AOÛT 2026

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} août à 18 heures 30, Madame Stéphanie JUGLARD, propriétaire de la totalité des 1.000 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société 2SKJ,

Associée Unique et seule gérante de ladite Société,

A PRIS LES DÉCISIONS RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique décide de transférer le siège social situé à Le Colombia, 9B Rue Cyprien Chaix à GAP (05000) à l'adresse suivante : 112 Route de Sainte Marguerite, Résidence les Faubourgs de Ste Marguerite Bat A - 05000 GAP, à compter de jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 112 Route de Sainte Marguerite, Résidence les Faubourgs de Ste Marguerite Bat A - 05000 GAP."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
Stéphanie JUGLARD

